

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 4 MARS 2024

OUVERTURE DU PROCÈS DU DÉRAILLEMENT D'ECKWERSHEIM : LA CFDT CHEMINOTS PARTIE CIVILE ET PRÉSENTE AU PROCÈS.

Le procès relatif au tragique accident ferroviaire d'Eckwersheim s'ouvre ce lundi 4 mars 2024. Plus de huit ans après les faits, la douleur est toujours extrêmement vive. Les attentes de justice et de vérité sur les origines de cette catastrophe sont grandes. Le drame que constitue cet accident a amené la justice à mettre en accusation plusieurs personnes morales (La SA SNCF venant aux fins de SNCF Mobilités suite à la réforme, la SA SNCF Réseau, et Systra) et physiques pour homicides involontaires et blessures involontaires.

L'ouverture de ce procès intervient plus de 8 ans après le dramatique accident du 14 novembre 2015.

Le déraillement de la rame d'essai n°744 est survenu lors de son entrée dans la ligne courbe de raccordement avec la ligne classique basée dans la commune d'Eckwersheim.

L'accident s'est produit alors que la rame effectuait des essais dynamiques sur cette ligne nouvelle dénommée Ligne à Grande Vitesse Est Européenne. La survitesse est avancée comme cause de l'accident.

53 personnes étaient à bord de la rame d'essai. Onze d'entre elles sont décédées. Plusieurs dizaines ont été blessées.

Le procès durera plus de 2 mois et permettra d'entendre les témoins, les différents experts et les différentes parties civiles. C'est en qualité de partie civile que la CFDT cheminots interviendra également et portera la voix des cheminots et des cheminotes au nom de l'intérêt collectif de la profession.

La CFDT Cheminots sera entendue le 2 mai.

Ce procès sera, tout comme celui de Brétigny l'ayant précédé l'année passée, particulièrement douloureux pour l'ensemble du corps social cheminot.

Les débats interrogeront des notions fondamentales du ferroviaire, telles la sécurité ou encore la formation.

La CFDT Cheminots sera particulièrement attentive à ce que l'ensemble des mesures nécessaires aient été prises pour qu'un tel accident ne se reproduise jamais.

“**LA CFDT CHEMINOTS ADRESSE SES PLUS SINCÈRES ET RESPECTUEUSES PENSÉES AUX VICTIMES ET À LEURS FAMILLES. CETTE ÉTAPE JUDICIAIRE DOIT PERMETTRE D'APPORTER DES RÉPONSES ET DE RENDRE JUSTICE.**”



Pour aller plus loin
et consulter toutes les informations de la CFDT Cheminots
retrouvez nous sur notre site et les réseaux sociaux

